



Durée d'un bail

Par belverine

Bonjour,

Suite à un bail 3 ans avec tacite reconduction et un acte de cautionnement solidaire limité à 6 ans.

Le bail se poursuit-il avec tacite reconduction au-delà des 6 ans et sans cautionnement ou le bail se termine-t-il automatiquement à la fin des 6 ans ?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

réponse A.

La durée du cautionnement n'a aucun impact sur la durée du bail.

Par belverine

Merci.